N° DBC 2021-100 - Assainissement - Gestion dynamique du réseau d'assainissement de Roanne - Travaux de construction de 4 chambres de vannes - Marché avec la société EUROVIA DALA Agence LMTP Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le marché de gestion dynamique du réseau d'assainissement de Roanne Travaux de construction de 4 chambres de vannes avec la société EUROVIA DALA Agence LMTP au vu des prix unitaires du bordereau des prix unitaires (montant estimatif non contractuel de 1 430 589 € HT) :
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit marché ;
- dit que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe « Assainissement ».

## Bureau communautaire du 14 octobre 2021

N° DBC 2021-101 - Transition numérique et systèmes d'information - Prestation de migrations technique et fonctionnelle de la solution informatique de gestion des courriers (version 6), mise en œuvre de la solution au sein des services de Riorges et Villerest et hébergement en mode Saas de la solution Elise V6 - Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec la société NEOLEDGE

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

 approuve le marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable avec la société NEOLEDGE ayant pour objet les prestations de migrations techniques et fonctionnellement de de la solution informatique de gestion des courrier (version 6), la mise en œuvre de la solution au sein des services de Riorges et Villerest et l'hébergement en mode Saas de la solution Elise V6 pour les entités membres de la DTNSI;

- précise que ce marché est conclu à compter de sa notification, comme suit :

Période concernée	Montant forfaitaire
1ère période : de la notification au 31/12/2022	97 725 € HT
2 <sup>ème</sup> période : du 1 <sup>er</sup> /01/2022 au 31/12/2023	27 600 € HT
3ème période : du 1er /01/2023 au 31/12/2024	27 600 € HT
Total sur la durée du marché	152 925 € HT

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit marché ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à intervenir dans l'exécution et le règlement dudit marché :
- dit que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget général, section de fonctionnement ;
- dit que les recettes liées à la refacturation à Mably, Riorges, Roanne et Villerest seront prévues au budget général, section de fonctionnement.

N° DBC 2021-102 - Mutualisation - Avenant n°1 à la convention de prestation de services pour l'organisation de sessions de formation entre Roannais Agglomération et Ambierle, Mably, OPHEOR, Ouches, Pouilly-les-Nonains, Roannaise de l'Eau, Renaison, Riorges, Saint-Martin-d'Estreaux, Saint-Romain-La-Motte, Saint-Alban-les-Eaux, Saint-André-d'Apchon et Villerest

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 aux conventions de prestation de services pour l'organisation de sessions de formation entre Roannais Agglomération et Ambierle, Mably, OPHEOR, Ouches, Pouilly-les-Nonains, Roannaise de l'Eau, Renaison, Riorges, Saint-Martin-d'Estreaux, Saint-Romain-La-Motte, Saint-Alban-les-Eaux, Saint-André-d'Apchon et Villerest;
- précise que cet avenant prendra effet le 26 octobre 2021 ;
- dit que les conventions de prestation de services prendront fin au 31 décembre 2021 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant à la convention.

N° DBC 2021-103 - Mutualisation - Convention de prestation de services pour l'organisation de sessions de formation avec la Ville du Coteau

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la convention de prestations de service avec la Ville du Coteau pour l'organisation de sessions de formation ;
- précise que la date d'effet des conventions est fixée à la date de signature et prend fin au 31 décembre 2021 ;